

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION CCI DES 4 ET 5 FEVRIER 2011**

Présents : Pour la FFME : Norbert APICELLA, Gildas AUBRY DE MARAUMONT, Philippe VERGE et Michel HERNANDEZ.

Pour la FFCAM : Pierre FAIVRE, Didier RAPPIN, Olivier GOLA et Gilbert DJURAKDJIAN

Pour la FFS : Jean-Pierre HOLVOET, Jean-Louis GIARDINO, Marc BOUREAU et Claire LAGACHE.

Absents excusés : Pierre YOU, Pierre-Henri PAILLASSON, Nicolas RAYNAUD, Marc DUCES, Laurence TANGUILLE, Eric ALEXIS, Serge FULCRAND

## **ORDRE DU JOUR**

- Stage initiateur interfédéral
- Harmonisation du cursus initiateur entre les 3 fédérations
- Accidentologie en canyon point d'étape sur l'état d'avancement de ce dossier
- Plaquette de prévention
- Outil d'aide à la décision en canyonomisme
- Le RIF 2011
- Rencontre des CCID
- Point d'étape pour un RIF dans les DOM en 2012
- Compte rendu de la réunion avec les professionnels pour la pérennisation de l'accès aux sites de canyonomisme
- Protocole d'étude d'impact
- Lettre électronique de la CCI et site Internet
- Finalisation du compte rendu des Etats généraux du canyonomisme
- Actualisation de la lettre de mission de la CCI
- Questions diverses

## **STAGE INITIATEUR INTERFEDERAL**

Il aura lieu du 9 au 16 mai 2011 au refuge de la Maline dans le VERDON

Les nuitées seront prises en charge par la FFCAM comme cela nous avait déjà été proposé lors de notre précédente réunion.

Pour l'instant les cadres qui participeront à l'encadrement de ce stage sont :

Pour la FFME : Norbert APICELLA et Michel HERNANDEZ

Pour la FFS : Serge FULCRAND et Laurent POUBLAN

Pour la FFCAM : Didier RAPPIN, Olivier GOLA et Pierre FAIVRE

Le prix du stage a été fixé à 350 € par stagiaire intégrant les frais pédagogiques et la pension complète (hors nuitées prises en charge par la FFCAM).

Pour le bon déroulement du stage, les cadres conviendront de se voir avant le stage soit la veille, soit à un autre moment. A défaut, ils échangeront par mail et téléphone afin de préparer les éléments du stages (dossier de présentation, répartition des cadres, mise au point du programme détaillé).

La CCI propose de mettre à disposition du stage un budget de 1500 € (soit 500 € par fédération).

## **HARMONISATION DU CURSUS INITIATEUR DES 3 FEDERATIONS**

Dans un courrier de Didier RAPPIN adressé à l'ensemble de la CCI, la FFCAM rappelle qu'elle œuvre depuis plusieurs années pour former des initiateurs, cadres de club aptes à former des débutants dans des canyons réputés d'initiation et à organiser des sorties dans tous types de canyon avec des pratiquants autonomes. Elle souhaite donc que l'harmonisation du cursus initiateur tienne compte de cette orientation. En préambule à la discussion, Olivier GOLLA présente un diaporama reprenant l'essentiel des points contenus dans le courrier. Pour leur part, La FFME et la FFS font une différence entre formation personnelle et formation de cadres, ce qui les a conduits à valider essentiellement les capacités à transmettre un savoir et un savoir faire.

Quand on regarde avec plus d'attention le contenu des formations de l'une ou l'autre des fédérations, force est de constater que ceux-ci sont finalement très voisins et qu'une harmonisation est tout à fait possible.

Les points de divergence portent sur :

- 1 l'enseignement de la mise en place d'une tyrolienne largable
- 2 l'installation d'un guide sur corde indépendante
- 3 la mise en place d'un rappel guidé,
- 4 la mise en place d'un débrayable du bas
- 5 l'apprentissage du coupé de corde
- 6 l'utilisation d'une tyrolienne aquatique
- 7 l'enseignement de la déviation humaine
- 8 l'évaluation de la progression aquatique
- 9 l'enseignement de la remontée d'un équipier en auto-secours.

La FFCAM est disposée à retirer du contenu de la formation initiateur les points 1, 2, et 9.

Le 5 est déjà au programme, le 8 aussi

Les points 3 et 4 (couplés) seront évalués (mais en utilisant une méthode reconnue simple et sécurit : la méthode en boucle) mais pas le point 6.

Seul le point 7 reste à trancher.

Le stage commun permettra d'affiner le contenu et ce qui doit donner obligatoirement lieu à évaluation.

Pierre Faivre interroge la CCI sur le fait d'indiquer dans les compétences de l'initiateur qu'il ne peut encadrer plus de 6 personnes et dans des canyons de niveau 3-3-2.

Cette précision n'apparaît dans aucun autre diplôme ou brevet fédéral et semble de nature à mettre en difficulté un cadre en cas d'accident si ces points ne sont pas scrupuleusement respectés.

Il est demandé de remplacer « canyons de niveau 3-3-2 » par « canyons réputés d'initiation » et de mettre une fourchette de personnes à encadrer (de 6 à 8 ou de 6 à 10 selon le niveau de difficultés de canyon). Ce point n'a pas fait l'objet d'une décision formelle et devra être repris lors du stage et d'une prochaine réunion après avis d'experts juridiques. Concernant la cotation, Pierre FAIVRE indique qu'il doit s'agir d'une information des pratiquants et que cela ne doit pas risquer de devenir un élément de sanction.

Concernant l'encadrement des stages délivrant des brevets, la FFCAM demande s'il est bien claire que seul un instructeur est habilité à organiser un tel stage et à conduire l'équipe pédagogique. Ce point est confirmé par FFME et FFS.

Sur ce même sujet, la FFCAM s'étonne que parmi les attributions des initiateurs FFME ou FFS figure la participation à une équipe pédagogique délivrant un brevet. Il lui est répondu

que cela est une « possibilité », qui implique d'une part que le cadre concerné considère qu'il dispose des dispositions et compétences requises et que l'équipe pédagogique soit d'accord.

Gildas AUBRY DE MARAUMONT rappelle que la non harmonisation n'est pas un obstacle. Il ressort de la discussion qu'il n'y a pas obligation d'un règlement unique. Le stage commun doit comporter les éléments nécessaires afin de pouvoir délivrer chacun des trois brevets. Et c'est ce qui ressort des analyses et évolutions suggérées. Il faut également qu'un initiateur puisse passer d'une fédération à une autre sans perdre son statut.

Michel HERNANDEZ prend note que les philosophies diffèrent légèrement, et qu'il faut simplement apprendre à vivre avec.

## **ACCIDENTOLOGIE EN CANYON POINT D'ETAPE SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE CE DOSSIER**

Stéphane POMPIER nous a adressé les documents qu'il a réalisés concernant l'accidentologie en canyon. (Voir pièces jointes à ce compte rendu), dont le tableau des accidents de nos pratiquants de 2007 à 2010.

Le tableau de recueil des accidents a été réalisé à partir des éléments remis par le FFCAM et la FFME pour les années 2007 et 2009.

La contribution de la FFS n'a pas été reçue. Il s'agit d'un manque de coordination qui sera rapidement corrigé.

Certaines rubriques dans le tableau restent vides car les éléments n'apparaissent pas dans les documents.

Il est demandé aux fédérations qui ne l'auraient pas encore fait de fournir les éléments manquants pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010, afin de finaliser le tableau, réaliser l'étude statistique et en retirer les enseignements.

Pour l'année 2011, il est demandé de faire remonter les informations concernant l'accidentologie afin d'en suivre au jour le jour l'évolution.

Il pourrait être intéressant de réfléchir à un document commun de remontée des informations accidents pour permettre à chacun de nous transmettre des informations exploitables.

Enfin, un dernier tableau pourrait recenser les accidents mortels (toutes activités de canyon confondues, CCI et autres) comme information sur la mortalité en canyon.

Pour donner plus de valeur à ce travail, il est indispensable que nous travaillions en partenariat avec le SNOMS ne serait-ce que pour croiser nos fichiers respectifs. Il est demandé à Eric ALEXIS de recueillir des informations auprès de cette organisation et à Pierre-Henri PAILLASSON de nous indiquer qui à la FFME siège dans cet organisme.

Il est remarqué que le nombre d'accidents en sorties encadrées augmente. Mais il s'agit d'un travers lié au nombre de déclarations qui sont systématiques pour une sortie encadrée alors que la démarche n'est qu'occasionnelle en sortie privée.

La FFCAM propose de diffuser dès sa finalisation (fin février) la proposition de fiche de remontée d'informations en cas d'accident (version canyonisme).

Un objectif de la démarche, donc en relation avec les formations, est de tendre à la disparition des accidents sur corde.

## **PLAQUETTE DE PREVENTION**

Cette action vise à montrer le travail de prévention que mènent les fédérations

Cela n'a pas avancé depuis la dernière réunion.

Stéphane, Serge et Norbert ont repris les éléments divers des plaquettes à leur disposition et élaboré un projet pour lequel le besoin d'un dessinateur ou graphiste pour illustrer cette plaquette s'avère nécessaire.

Depuis les choses n'ont pas évolué.

Norbert reprend contact avec Stéphane pour relancer ce travail et notamment voir si on peut dans un premier temps réaliser ce travail numériquement avant d'envisager une édition papier qui devra être finalisée pour la saison estivale.

Un budget de 6000 € est prévu pour l'édition de cete plaquette.

Cette action est importante car il montre que les fédérations se préoccupent de la sécurité, pour ses pratiquants mais aussi pour les non fédérés.

## **OUTIL D'AIDE A LA DECISION EN CANYONISME**

Une synthèse complète des remarques a été faite et le document retravaillé en conséquence.

Il a été soumis aux différents syndicats professionnels lors de la réunion du 5 janvier sur la pérennisation des accès aux sites de canyonisme, où il a reçu un accueil positif.

Malheureusement, seul le syndicat des Guides a fait remonter ses propositions concernant cet outil.

Cet outil sera très prochainement mis en ligne et chacun est invité à l'utiliser et à faire part de ses remarques pour l'affiner.

La FFCAM fait remarquer que le « dosage » sur certains points est à affiner, pour les sujets pouvant apporter des points négatifs (si la condition favorable n'est pas remplie) ou positifs (si la condition est remplie). Le cas d'une sortie du RIF est prise en exemple, ayant fourni un fort bilan positif pour une situation jugée « limite ». La fiche sera rééditée et transmise à Norbert APICELLA pour analyse et proposition d'évolution.

Un devis pour l'édition de ce document sera demandé, mais il faut prévoir dès maintenant un budget de l'ordre de 20000€ pour 2012. Ce budget pourrait être réparti sur deux ans (2011 et 2012)

## **LE RIF 2011**

Le prochain RIF se tiendra comme prévu dans les Hautes Alpes à L'Argentière La Bessée les 9-10-11 septembre 2011.

Le projet prend corps avec mise à disposition du gymnase d'Argentière.

Un budget de 4500 € est prévu pour ce rassemblement

## **RENCONTRE DES CCID**

Elle est prévue lors du RIF à L'Argentière La Bessée.

Une information sera communiquée à l'ensemble des CCID et CCIR existantes

## **POINT D'ETAPE SUR LE RIF DANS LES DOM EN 2012**

Un projet de RIF 2012 à la Réunion semble prendre forme.

Il pourrait se tenir durant les vacances de la Toussaint soit fin octobre, début novembre 2012 ; Frédéric Lafabvre (FFME) et Dominique Durand (FFS) pilotent ce projet à la Réunion et M Hernandez en métropole pour la CCI

Il convient de fixer très rapidement les dates de ce rassemblement afin de pouvoir réserver des billets d'avion pas chers.

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES PROFESSIONNELS POUR LA PERENNISATION DE L'ACCES AUX SITES DE CANYONISME**

7 syndicats de professionnels, l'UCPA et le pôle ressource national des sports de nature étaient présents ainsi que les représentants des 3 fédérations.

Un panorama de la situation concernant l'accessibilité des canyons en France, un rappel des bases juridiques concernant la gestion de l'accès aux espaces, sites et itinéraires, la charte free canyon attitude, la fiche de pérennisation de l'accès aux canyons, la construction d'un référentiel commun aux fédérations, professionnels et gestionnaires des espaces naturels pour des études d'impact étaient à l'ordre du jour de cette réunion.

. Sur les 2000 canyons répertoriés, une centaine sont interdits ou posent des problèmes.

L'argumentation est essentiellement écologique, mais dans la réalité, ces raisons écologiques cachent le plus souvent des conflits d'usage.

En règle générale les interdictions sont faites au travers d'arrêtés préfectoraux ou municipaux. La négociation est toujours préférable au conflit déclaré

Il est fait état que quelques situations pour lesquels nous avons obtenus gain de cause auprès du tribunal administratif (Courmes – 06) ou du Tribunal de grande instance (Le Tapoul) ou du conseil d'Etat (Zarbambide/Bidarray) mais pour lesquels la plupart du temps le fond n'est pas réglé. La nécessité d'une concertation en amont avec les acteurs locaux apparaît incontournable et permet des résultats plus pérennes. C'est tout l'intérêt de l'outil mis en place qui permet d'être alerté dès qu'apparaissent les premières difficultés et de centraliser l'ensemble des procédures passées ou en cours.

Sont évoqués également un certain nombre de cas d'interdiction ou de menaces d'interdiction

Ces situations mettent en évidence la nécessité de se prémunir contre les interdictions de tout genre et notamment lorsque est mis en avant l'impact environnemental dont il faut rappeler qu'il est à l'origine de 50 % des restrictions.

Le compte rendu intégral de cette réunion sera publié sur le site de la CCI.

## **PROTOCOLE D'ETUDE D'IMPACT**

Claire Lagache rappelle le travail réalisé par la commission scientifique de la FFS pour l'élaboration d'un protocole partagé d'étude d'impact.

La problématique environnementale est déjà existante (50% des restrictions d'accès aux sites). Le nouveau cadre européen avec Natura 2000 et la DCE (directive cadre sur l'eau) ne peut qu'amplifier ce phénomène, et les études d'incidences risquent de devenir de plus en plus systématiques.

Rappel : Dispositif réglementaire qui s'applique aux zones Natura 2000. Cela ne concerne que les activités qui sont dans ces zones et non l'ensemble du territoire.

- Le premier décret d'application concerne les projets d'activités et les manifestations. Une liste nationale spécifie les activités concernées (24 activités). Chaque préfet complète cette liste nationale par une liste locale, libre de choix. Pour toutes les manifestations inscrites sur ces listes, l'organisateur de la manifestation devra produire une étude d'incidence.
- Un second décret, concernant cette fois les activités est en projet. Ici aussi seuls les sites dans une zone Natura 2000 seront concernés.

Il devient indispensable d'avoir des outils adaptés pour permettre réactivité et expertise. Un protocole d'étude s'avère nécessaire.

Le travail est à poursuivre avec les 3 fédérations de la CCI en partenariat avec le pôle ressources national des sports de nature dont un des objectifs pour 2011 est de rédiger un protocole partagé par les acteurs du territoire sur une procédure de mise en oeuvre de l'évaluation d'incidences environnementales des activités et sports de nature.

LA FFCAM, qui dispose en son sein de cadres en canyon travaillant dans des organismes agissant dans le domaine de l'environnement, demandera si certains se proposent comme relecteurs des documents à venir, en relation avec la Commission Nationale de Protection du Milieu Montagnard (CNPM).

## **LETTRÉ ELECTRONIQUE ET SITE DE LA CCI**

Le site actuel n'est pas assez réactif car trop lié à celui de la FFME. Il est donc décidé comme cela avait été acté lors de la précédente réunion de mettre en place un site autonome en lien avec les 3 fédérations : [www.canyonisme-cci.com](http://www.canyonisme-cci.com) et d'utiliser <http://www.canyoning.com/> Un budget de 3300 € pour sa mise en place est proposé.

Afin que les membres de la CCI puissent être aisément identifiés, il est proposé de réaliser un trombinoscope de tous les membres de la CCI. Merci de faire parvenir une photo de votre plus beau portrait.

La lettre électronique sera sur le site avec possibilité pour ceux qui le souhaitent de s'y inscrire pour la recevoir directement.

## **FINALISATION DU COMPTE RENDU DES ETATS GENERAUX DU CANYONISME**

J-P HOLVOET transmettra le compte rendu des tables rondes et l'enquête à tous les membres de la CCI d'ici la fin du mois de février.

## **ACTUALISATION DE LA LETTRE DE MISSION DE LA CCI**

Dans un courriel adressé au secrétaire général, Nicolas Raynaud indique que le travail de mise à jour a été fait. Il reste à intégrer d'éventuels points liés au CR définitif des états généraux.

Nous sommes donc en attente de cette lettre cadre qui nous permettra de mettre un budget en face des actions pour validation par nos CA respectifs.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ETAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT D'ORIENTATION**

#### **- Action 2-4 : mieux connaître les pratiquants du canyonisme**

Il n'est plus nécessaire de refaire une étude. Par contre, il serait intéressant de recenser le nombre de clubs par fédération qui proposent l'activité canyonisme (Marc BOUREAU, Gildas AUBRY DE MARAUMONT, Pierre FAIVRE)

#### **- 4-1 : Harmoniser nos politiques tarifaires en matière de formation**

Didier RAPPIN étudie et actualise le texte de la convention de formation pour validation et signature.

#### **- Action 4-3 : Inscrire chaque année dans nos calendriers respectifs les stages réalisés en commun**

Prévoir d'inscrire sur le site les calendriers de formation de chacune des 3 fédérations.

Pour 2011 : la FFS organise des journées de formation continue les 26 et 27 mars

La FFME organise les 18 et 19 juin et les 24 et 25 septembre des journées de formation continue, ainsi qu'un Instructeur les 8 et 9 octobre

La FFCAM organise un Instructeur du 25 au 29 avril dans le Verdon et un recyclage (date en juin)

**- Action 5-1 mettre en place une formation d'équipeur canyon labellisée CCI**

La CCID 31 met en place un stage d'équipeur canyon du 27 au 31 août 2011.

Marc BOUREAU prendra contact avec l'équipe d'encadrement de ce stage pour anticiper sur tous les aspects de ce stage expérimental.

Un budget de 900 € (avec déplacements) est proposé à cet effet.

**- Action 6-1 : Accompagner les fédérations étrangères dans la structuration de l'activité par la formation**

Plusieurs projets d'échanges internationaux sont proposés : Algérie, Portugal, Croatie et Grèce pour la FFS, le Maroc pour la FFCAM

**- Action 6-2 : Favoriser les rencontres et une réflexion avec les différents acteurs européens**

Didier RAPPIN relance son président pour qu'un courrier soit adressé à l'UIAA

Le site de la CCI devra comporter toutes les manifestations européennes ou organisées en Europe concernant le canyoning.

**- Action 7.2 : Participer aux travaux menés par le MJSVA de création d'une qualification professionnelle spécifique canyoning.**

Le travail se poursuit afin de réaliser le livret référentiel et le livret de formation et mettre en place les premières formations.

Nous devons intervenir dans ce travail pour obtenir la possibilité que les stages en situation puissent également se tenir dans le milieu fédéral.

Devant le peu de place laissée aux fédérations dans la mise en place de ce diplôme, il est proposé de rédiger un courrier à l'attention du ministère par rapport à notre positionnement dans ce DE. Pierre FAIVRE fait une proposition de rédaction. Ce courrier signé par les trois présidents demandera notamment une reconnaissance de l'expertise des fédérations et la reconnaissance comme action « en situation » de la participation des futurs DE à des formations fédérales. Il faut pouvoir positionner dans ce dossier le contenu, les modalités d'évaluation et les références fédérales.

**- Action 8.1 : Accompagner et mettre en place des Commissions Canyoning Inter-fédérales Départementales (CCID) et Régionales (CCIR).**

L'actualisation des documents « convention type pour les CCid et CCir, « guide pratique pour les CCIDet CCIR » et « rapport d'orientation déclinable au niveau CCID et CCIR » reste à réaliser (Didier RAPPIN et Eléonore MAULEON).

**- Action 9.4 : Mieux travailler avec les organisations professionnelles.**

Une nouvelle réunion avec les professionnels est à programmer début 2012

**- Action 10.1 : Actualiser le cahier des charges des Rassemblements Inter-Fédéraux.**

Philippe VERGE assure la mise à jour et la mise en ligne de ce cahier en y intégrant la Responsabilité civile et en le simplifiant pour qu'il soit plus simple à lire.

**- Action 10.4 : Participer activement à l'organisation des Rassemblements Internationaux de canyoning .**

Il n'y aura pas de représentant officiel de la CCI au Népal.

C'est aux fédérations de disposer éventuellement de représentants sur ces événements.

La CCI diffusera par contre toutes les informations nécessaires pour les pratiquants qui souhaitent participer.

Le RIC 2012 est prévu au Brésil.

Pour tous les autres points non évoqués, voir le plan d'action actualisé au 05.02.2011 joint à ce compte rendu

**Date de la prochaine CCI 27 et 28 mai 2011 à AVIGNON  
dans des locaux à définir.**